CONSEIL COMMUNAUTAIRE CCTNP
PROCES-VERBAL

du jeudi 29 janvier 2026 à 18 heures 00

À la salle des fêtes de Beaucourt-sur-l'Hallue

AGORA - 2, rue des sœurs grises - BP 40017 - 80600 Doullens
03 22 77 80 00 / Fax : 03 22 77 80 03
contact@cctnp.fr

SIRET : 200 070 951 00013 – Code APE : 8411Z

Le 29 janvier 2026 à 18h00 se sont réunis à Beaucourt-sur-l'Hallue et sous la présidence de Madame Christelle HIVER, après avoir été légalement convoqués le 23 janvier 2026, les 93 membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie.

ORDRE DU JOUR

▸ PROCEDURE ADMINISTRATIVE .....

1. Désignation d'un secrétaire de séance.....

2. Approbation du procès-verbal du 18 décembre 2025 .....

▸ FINANCES .....

3. INFORMATION DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2026.....

4. INFORMATION : Virement de crédit n°3 – Budget principal .....

▸ ENVIRONNEMENT .....

5. PROJET DELIB : Programme Pluriannuel Concerté sur l'Eau (PCE) 2026-2028 avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.....

▸ URBANISME .....

6. PROJET DELIB : Approbation de la convention financière 2026 de l'ADUGA.....

▸ ASSAINISSEMENT .....

7. PROJET DELIB : Demande de subvention au titre de la DETR « STEP Beauval : Déconnexion des eaux pluviales » .....

8. PROJET DELIB : Demande de subvention au titre de la DETR « Flesselles : Déconnexion des eaux pluviales » .....

9. PROJET DELIB : Approbation de la Convention de Raccordement au réseau public de collecte avec l'Agence de l'Eau .....

▸ MOBILITES.....

10. PROJET DELIB : Approbation du Plan d'Action commun en matière de mobilité solidaire du bassin de mobilité Grand Amiénois – Grand Roye élaboré par le Conseil régional des Hauts-de-France .....

11. PROJET DELIB : Approbation du projet du plan de mobilité simplifiée et du schéma directeur cyclable .....

▸ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026.....

12. PRESENTATION : Rapport des Orientations Budgétaires 2026 de la CCTNP .....

13. PROJET DELIB : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (DOB).....

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.....

PROCEDURE ADMINISTRATIVE

Madame la Présidente annonce les excusés ainsi que les pouvoirs.
Le quorum est atteint avec 62 voix à exprimer.

Elle remercie, tout d'abord, Madame Annie MARCHAND, Maire de la commune de Beaucourt-sur-l'Hallue, pour l'accueil réservé au conseil communautaire ce jour.
Le pot de l'amitié en fin de séance est d'ailleurs offert par Madame MARCHAND

Madame Clémence ROUSSEAU (Naours) est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal du 18 décembre dernier.

- Fanny DELESTRE (Doullens) souhaite que soit ajouté son intervention concernant le réseau de chaleur et notamment son raccordement au centre aquatique.

Le procès-verbal sera modifié et présenté à nouveau lors du prochain conseil communautaire.

La séance est donc ouverte à 18h27.

FINANCES

1. INFORMATION DELIB BUREAU : Engagement d'un quart des dépenses d'investissement au budget principal et aux budgets annexes de la CCTNP pour l'exercice 2026

Arrivée de Vanessa DEBONNE (Brévillers) à 18h31

Madame la Présidente présente cette délibération.

Considérant la délibération du 15 juillet 2020, portant sur les délégations de l'assemblée communautaire au Bureau communautaire,

Le Conseil communautaire est informé que le **Bureau a autorisé à l'unanimité**, par délibération du 22 janvier 2026, l'engagement du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports afin de pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget primitif de l'exercice 2026.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE / LIBELLE			BP 2025 + DM	MONTANT
Administration fonction 020				
21 - immobilisations corporelles			**101 147,00 €**	**25 300,00 €**
mobilier		21848		10 000,00 €
informatique		21838		15 300,00 €
Gendarmerie fonction 026				
20 - immobilisations incorporelles			**10 000,00 €**	**10 000,00 €**
Etude de sol		2031		10 000,00 €
21 - immobilisations corporelles			**212 000,00 €**	**53 000,00 €**
batiment publics		21351		53 000,00 €
23 - immobilisations en cours			**165 845,00 €**	**41 460,00 €**
Construction gendarmerie		2313		41 460,00 €
Scolaire 213				
20 - immobilisations incorporelles			**25 000,00 €**	**16 500,00 €**
Etudes renov thermique Bernaville		2031		16 500,00 €
21 - immobilisations corporelles			**120 324,00 €**	**30 000,00 €**
Chaudière		21351		20 000,00 €
ENI		21831		10 000,00 €
23 - immobilisations en cours			**517 000,00 €**	**129 250,00 €**
Construction rénov thermique Bernavill		2313		129 250,00 €
Restauration scolaire fonction 281				
20 - immobilisations incorporelles			**236 000,00 €**	**74 600,00 €**
Etudes construction cantine		2031		74 600,00 €
21 - immobilisations corporelles			**10 000,00 €**	**10 000,00 €**
Electroménagers		2188		10 000,00 €
23 - immobilisations en cours			**650 000,00 €**	**162 500,00 €**
construction cantine		2313		162 500,00 €
CRI fonction 311				
21 - immobilisations corporelles			**11 300,00 €**	**3 000,00 €**
Panneaux accoustique		2188		3 000,00 €
Cinéma fonction 317				
21 - immobilisations corporelles			**50 100,00 €**	**50 100,00 €**
projecteur		2188		50 100,00 €
Gymnase fonction 321				
23 - immobilisations en cours			**1 550 000,00 €**	**100 000,00 €**
Gymnase Bernaville		2313		100 000,00 €
France Service fonction 4238				
23 - immobilisations en cours			**1 207 837,00 €**	**500 000,00 €**
Construction espace FS		2313		500 000,00 €
Technique fonction 028				
21 - immobilisations corporelles			**87 700,00 €**	**67 000,00 €**
Divers travaux		2181		47 000,00 €
Outillages		2188		20 000,00 €
Urbanisme fonction 510				
20 - immobilisations incorporelles			**85 000,00 €**	**21 250,00 €**
frais d'insertion		2033		6 250,00 €
frais liés au PLU		202		15 000,00 €
Voirie fonction 845				
20 - immobilisations incorporelles			**300 000,00 €**	**75 000,00 €**
études		2031		
23 - immobilisations en cours			**850 000,00 €**	**212 500,00 €**
Travaux d'investissement de voirie		2315		
Actions transversales environnement fonction 71				
204 - subventions d'équipement versées			**8 775,00 €**	**2 100,00 €**
bornes éléctriques TE80		2041582		2 100,00 €
Erosion fonction 735				
21 - immobilisations corporelles			**95 200,00 €**	**23 800,00 €**
acquisition terrains nus		2111		23 800,00 €
20 - immobilisations incorporelles			**30 000,00 €**	**7 500,00 €**
études		2031		
23 - immobilisations en cours			**900 000,00 €**	**225 000,00 €**
Travaux ouvrages stucturants		2312		225 000,00 €
OPAH fonction 50				
204 - subventions d'équipement versées			**377 600,49 €**	**94 400,00 €**
subvention aux particuliers		20422		94 400,00 €
Hotel d'entreprise fonction 64				
21 - immobilisations corporelles			**10 000,00 €**	**10 000,00 €**
installation générale		21352		
		TOTAL	**7 610 828,49 €**	**1 944 260,00 €**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 46700

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE / LIBELLE	BP 2025	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles	**91 093,29 €**	**22 700,00 €**
2031 Frais d'études		22 700,00 €
21 - immobilisations corporelles	**111 500,00 €**	**27 800,00 €**
21532 réseaux d'assainissement		10 000,00 €
2181 installations générales		17 800,00 €
23 - immobilisations en cours	**1 846 524,00 €**	**461 600,00 €**
2313 construction		400 000,00 €
2315 installations		61 600,00 €
TOTAL	**2 049 117,29 €**	**512 100,00 €**

BUDGET ANNEXE MARPA 35505

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE / LIBELLE	BP 2025	MONTANT
21 - immobilisations corporelles	**52 000,03 €**	**13 000,00 €**
21351 Travaux rénovation		13 000,00 €
TOTAL	**52 000,03 €**	**13 000,00 €**

BUDGET ANNEXE CSN 35508

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE / LIBELLE	BP 2025	MONTANT
20 - immobilisations incorporelles	**2 000,00 €**	**500,00 €**
2031 Frais d'études		500,00 €
21 - immobilisations corporelles	**20 100,60 €**	**5 000,00 €**
2188 accrobranche et autres		5 000,00 €
TOTAL	**22 100,60 €**	**5 500,00 €**

2. INFORMATION : Virement de crédit n°3 – Budget principal

Madame la Présidente présente ce virement de crédit.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 060-200070951-20251223-VC2025_3BP-BF

Territoire Nord-Picardie
Communauté de Communes

ARRETE RELATIF AU VIREMENT DE CREDIT N°3

La Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie représentée par la Présidente, Madame Christelle HIVER ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

VU l'instruction M57 ;

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2025-C036 du 03/04/2025 de vote du budget primitif 35500, donnant délégation de pouvoir à la Présidente pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Section de fonctionnement : 7,5 % des dépenses réelles de la section ;
- Section d'investissement : 7,5 % des dépenses réelles de la section.

VU le budget principal – 35500 – 2025 ;
VU les crédits disponibles en section de fonctionnement : chapitre 67 « charges spécifiques » ;
VU l'insuffisance de crédits en section de fonctionnement chapitre 014 « atténuation de produits ».

DECIDE :

Article 1er :
La présidente décide du virement de crédit suivant :

Chapitre	Article	Nature	FONCTIONNEMENT	
			Dépenses	Recettes
DF - 67	673 fonction 020	Charges spécifiques	- 306 €	
DF - 014	739221 fonction 020	FNGIR	+ 306 €	
			0 €	0 €

Article 2 :
Ce virement de crédit sera porté à la connaissance du Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Article 3 :
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur TAVERNE, Trésorier

Fait à Doullens, le 23 décembre 2025,
La Présidente,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE

Christelle HIVER

AGORA - 2, rue des sœurs grises - BP 40017 - 80600 Doullens
03 22 77 80 00 / Fax : 03 22 77 80 03
contact@cctnp.fr
SIRET : 200 070 951 00013 – Code APE : 8411Z

ENVIRONNEMENT

3. PROJET DELIB : Programme Pluriannuel Concerté sur l'Eau (PCE) 2026-2028 avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie

Le Programme Pluriannuel Concerté 2026-2028 est disponible auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Madame la Présidente présente cette délibération. Il s'agit d'un engagement pluriannuel avec l'Agence Artois Picardie relatif aux financements des opérations en matière de lutte contre le ruissèlement, et de prévention contre les inondations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame HIVER propose de passer au vote.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver** le Programme Pluriannuel Concerté 2026-2028 de l'Agence de l'Eau Artois Picardie tel qu'il est annexé, et **d'autoriser** la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

URBANISME

4. PROJET DELIB : Approbation de la convention financière 2026 de l'ADUGA

La convention est disponible auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Monsieur François DURIEUX, Vice-président en charge de la planification et de l'urbanisme, de l'assainissement et de OM, présente cette convention.

Il est proposé d'adopter par délibération la convention conclue pour l'année 2026. Il est rappelé le renouvellement annuel sous réserve de la présentation des documents comptables mentionnés aux articles 5 et 6.

Ainsi le montant total de la subvention s'élève à 29 205 €, montant légèrement en baisse.

Madame la Présidente ajoute que le montant versé par la CCTNP pour l'instruction des permis de construire doit également baisser.
Monsieur DURIEUX précise que la CCTNP prend en charge financièrement l'instruction des permis de construire réalisés par le Pôle métropolitain, dont le montant peut varier en fonction du type de document demandé.

Pour les communes ne possédant pas encore de document d'urbanisme, l'instruction est toujours réalisée par la DDTM.
La restructuration du pôle métropolitain a permis une baisse de l'ordre de 8% du coût.

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 22 janvier 2026.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'**approuver à l'unanimité** la participation de la CCTNP en faveur de l'ADUGA pour un montant de 29 205 € au titre de l'exercice 2026 et d'**autoriser** la présidente à signer ladite convention telle qu'elle est annexée.

▸ ASSAINISSEMENT

5. PROJET DELIB : Demande de subvention au titre de la DETR « STEP Beauval : Déconnexion des eaux pluviales »

Monsieur DURIEUX, Vice-président en charge de la planification et de l'urbanisme, de l'assainissement et des OM, indique que de nombreux travaux sont à prévoir en matière d'assainissement.
Des travaux ont d'ailleurs eu lieu sur la STEP de Beauval, dont l'inauguration est assez récente.
Afin de gérer au mieux les eaux sur la station de Beauval, il est nécessaire de procéder à la déconnexion des eaux pluviales. Il s'agit d'un réseau unitaire impliquant ainsi un mélange des eaux pluviales et des eaux usées. Pour obtenir un fonctionnement optimal de la station, cette dernière doit comporter le moins possible « d'eaux propres », d'où l'importance de réduire au maximum en amont les eaux pluviales.

Les travaux sont assez coûteux. Une étude a été réalisée par le cabinet B2ISE. Des points ont été déterminés avec la mairie de Beauval afin de réaliser des infiltrations souterraines voire à certains endroits en superficie.

Monsieur DURIEUX présente le plan de financement

Il précise qu'une seconde tranche sera à envisager ultérieurement.

➢ Jean-Michel MAGNIER indique que la commission DETR pour les dossiers de plus de 100 000 € de subvention aura lieu le 20 février 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme DETR de l'année 2026,
Considérant le programme concerté de l'eau (PCE) de l'agence de l'eau Artois Picardie,
Considérant l'urgence à procéder aux travaux de déconnexion des eaux pluviales au sein de la STEP à Beauval

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'**approuver** le projet de déconnexion des eaux pluviales au sein de la STEP de Beauval pour un montant de 872 630€ HT, et d'**arrêter** le plan de financement suivant :

	MONTANT HT
Montant des travaux	872 630€
TOTAL de l'opération	**872 630€**
Subvention AEAP (35%)	305 420.50€
Subvention DETR (35%)	305 420.50€
Fonds propres CCTNP	261 789€

Et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

6. PROJET DELIB : Demande de subvention au titre de la DETR « Flesselles : Déconnexion des eaux pluviales »

Monsieur DURIEUX indique que ce dossier est similaire au précédent et qu'il concerne la commune de Flesselles.
Actuellement, la commune n'a plus la capacité de délivrer des permis de construire mais cette interdiction devrait bientôt être levée progressivement.
Des travaux de génie civil sont en cours sur la station ainsi que des travaux d'instrumentations des points de mesures.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le programme DETR de l'année 2026,
Considérant le programme concerté de l'eau (PCE) de l'agence de l'eau Artois Picardie,
Considérant l'urgence à procéder aux travaux de déconnexion des eaux pluviales à Flesselles.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'**approuver** le projet de déconnexion des eaux pluviales à Flesselles pour un montant de 849 085€ HT, d'**arrêter** le plan de financement suivant :

	MONTANT HT
Montant des travaux	849 085€
TOTAL de l'opération	**849 085€**
Subvention AEAP (30%)	254 722.50€
Subvention DETR (35%)	297 179.75€
Fonds propres CCTNP	297 182.75€

Et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

7. PROJET DELIB : Approbation de la Convention de Raccordement au réseau public de collecte avec l'Agence de l'Eau



La convention est disponible auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Arrivée de Claude MAQUET (Doullens) à 18h39

Vu le Code de la Santé publique et les articles L131-1 et suivants,

Monsieur DURIEUX expose au Conseil Communautaire que l'Agence de l'Eau Artois Picardie a, dans le cadre de son 12ème programme pluriannuel d'intervention 2025-2030, institué une possibilité de participation financière pour aider les particuliers, artisans et collectivités publiques à :

- Se raccorder à un nouveau réseau public de collecte co-financé ou autofinancé, là où celui-ci sera prochainement raccordé à une station d'épuration,
- Rendre son raccordement conforme tant pour les eaux usées que pour la gestion des eaux pluviales lorsque celui-ci a été diagnostiqué non conforme et que le réseau public de collecte fait l'objet d'un programme de travaux de réhabilitation ou de déconnexion co-financé ou autofinancé
- Rendre son raccordement conforme lorsque celui-ci a été diagnostiqué non conforme et que la commune se situe en zone de priorité baignade ou d'enjeu eau potable (liste établie par l'Agence de l'Eau)

Les modalités précises (critères d'exigibilités, taux, plafonds…) sont reprises dans la délibération du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau relative aux modalités générales des interventions financières de l'Agence.

Cette participation financière reçue par la collectivité est réservée au bénéficiaire lorsque le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées aura fait l'objet d'un certificat de bon raccordement délivré par la collectivité.

La convention de partenariat jointe en annexe, définit les modalités de versement des sommes dues par l'Agence aux particuliers.

Sa contractualisation impose que la collectivité prévoit et mette en œuvre, par délibération, la majoration de la pénalité financière prévu à l'article L1331-8 du Code de la Santé Publique applicable, à l'encontre du propriétaire de l'immeuble, en cas de non-raccordement constaté au-delà du délai réglementaire de 2 ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte ou de non-conformité du raccordement au regard des dispositions des articles L1331-1 à L1331-7.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'**autoriser** la Présidente à signer la convention de partenariat avec l'Agence de l'eau permettant, d'informer les particuliers, artisans … sur l'intérêt de se raccorder au réseau public de collecte, et les aides de l'Agence de l'Eau et d'en assurer le suivi et de **percevoir** et **reverser** aux bénéficiaires les

aides de l'Agence de l'Eau et d'**autoriser** la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

MOBILITES

Arrivée de Dorothée CRAPOULET (Doullens) à 18h42

Madame la Présidente laisse la parole à Monsieur CRAMPON, Vice-président en charge du personnel et des mobilités.

Monsieur Crampon expose de façon ludique la mobilité, voici son discours :

« Pour vous parler de mobilité, je vous propose un voyage en 2040.

Dominique habite Occoches. A 85 ans, il évite de trop prendre sa voiture personnelle. Et en tant qu'ancien assureur, il a fait beaucoup de kilomètres et il aime se faire conduire. C'est pourquoi il apprécie le service de Transport à Domicile proposé sur tout le territoire. Il l'utilise pour aller faire ses achats à Doullens au marché le jeudi ou pour ses rendez-vous médicaux. Il réserve par téléphone son trajet. Il pourrait le faire aussi par Internet mais il n'est pas très à l'aise avec les nouvelles technologies.
Cela lui coûte 3€ par voyage avec un maximum de 4 trajets par semaine. Et en plus, vu son âge respectable, le minibus vient le chercher et le ramène à son domicile, il n'a pas à aller jusqu'à l'abribus.

Lisa a 19 ans, elle a trouvé un job d'été à Alvene sur la zone de la Montignette à Villers Bocage pour les vacances d'été. Elle est super contente, cela va lui faire un peu d'argent pour financer ses études. Bon, elle aurait pu passer son BAFA mais elle ne pense pas avoir suffisamment de patience avec les enfants. Elle habite Contay et n'a pas encore le permis. Mais ce n'est pas grave, elle a trouvé la solution : l'intermodalité. Elle emprunte la voie verte qui longe D919 jusque Beaucourt-Sur-l'Hallue, soit 3,5 km avec son vélo électrique - une voie verte, c'est comme une piste cyclable mais pour toutes les mobilités actives (le nouveau nom des mobilités douces) et même les cavaliers. il y a 55 km d'aménagements cyclables du quotidien : pistes cyclables, voies vertes, chaucidous) – Là, elle met son vélo dans la consigne sécurisée et hors d'eau. L'abonnement coûte 25 € pour l'année pour avoir l'accès à toutes les consignes du territoire : il y en a une sur chacune des 9 aires de mobilité et une dizaine d'autres sur le Territoire, notamment dans les centres villes et les lieux sportifs.
Grâce à l'application de covoiturage, elle sait que Philippe, qui habite Béhencourt, va l'amener jusqu'à la Montignette à l'heure pour son travail. Il continuera ensuite sa route vers Flixecourt.
Pour revenir, elle passera d'abord par les locaux CCTNP de Villers-Bocage car une antenne France Service y a enfin ouvert et elle a besoin de renseignements, puis elle repartira de l'aire de covoiturage de Villers : elle a déjà trouvé son chauffeur sur l'appli !

Pour ses déplacements, Antoine utilise un autre système : il habite Fienvillers et doit aller à Beaumetz. Il va utiliser la ligne de covoiturage qui va d'Arras à Abbeville en passant par Doullens et Bernaville. Il se rend à la halte de son village signalée par un panneau et appuie sur le bouton en dessous du panneau qui allume un signal lumineux et met une alerte sur l'application. Les voitures qui passent et qui connaissent le dispositif peuvent s'arrêter et prendre Antoine qui indique sa destination au chauffeur. Le coût est au kilomètre. C'est en quelque sorte l'autostop moderne !

Denys et Hilde Van Den Broke sont flamands et sont adeptes du cyclotourisme. Ils veulent rejoindre la Baie de Somme et leur itinéraire les amènent naturellement à venir découvrir notre Territoire.
Ils y sont donc arrivés depuis la voie verte en provenance d'Arras. A Doullens, ils se sont arrêtés à l'office de tourisme pour prendre des renseignements. Cela leur a permis de faire quelques ajustements mécaniques sur leur vélo grâce à la borne de réparation en libre-service.
Ils apprécient de voir qu'il est possible de louer des vélos électriques ou pas à la demi-journée, la journée ou la semaine. Ils se disent que ce n'est pas leur objectif du jour mais qu'ils pourraient en louer pour aller visiter la Cité souterraine et voir la station d'épuration de la commune dernier cri qui vient d'être inaugurée.
Grâce au jalonnement, c'est-à-dire la signalisation des parcours des voies vertes, ils sauront facilement rejoindre Abbeville puis la Baie de Somme par la voie verte de l'ancienne voie de chemin de fer

Alors tout ceci a été rendu possible parce qu'il y a 14 ans, le 29 janvier 2026, les conseillers communautaires ont approuvé le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur Cyclable. Et dès la mandature suivante, ils se sont donnés vraiment les moyens humains et financiers de les mettre en œuvre, ils en avaient compris l'importance…

Revenons donc à aujourd'hui. J'ai fait cette présentation car plusieurs d'entre vous m'ont dit qu'il ne comprenait pas ce qu'apporterait la compétence mobilité. C'est favoriser les déplacements sur le territoire en conciliant respect de l'environnement et économies. J'espère avoir donc apporté des éclaircissements.
Bien sûr, tout ne sera pas fait et il y aura certainement des modifications apportées. Mais il faut savoir que les 2 documents, de 100 pages chacun, ne sont pas opposables, contrairement aux PLUI, et donnent juste des pistes pour les 15 ans à venir.

Pour en revenir à la délibération à prendre, plusieurs Communes du territoire ont répondu favorablement et d'autres organismes – dont le Département t et Amiens Métropole. La commune de Grouches-Luchuel et la Région ont fait des observations. ».

8. PROJET DELIB : Approbation du Plan d'Action commun en matière de mobilité solidaire du bassin de mobilité Grand Amiénois – Grand Roye élaboré par le Conseil régional des Hauts-de-France

Le PAMS Grand Amiénois- Grand Roye et ses annexes sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Monsieur CRAMPON présente rapidement le PAMS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La loi d'orientation des mobilités (LOM) demande aux régions, en binôme avec les départements, de piloter l'élaboration des plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire (PAMS) afin que l'ensemble des acteurs d'un même bassin de mobilité se coordonnent mieux pour accompagner les personnes vulnérables dans leurs déplacements quotidiens, notamment pour accéder à l 'emploi.

Parce que c'est un outil qui lui permet d'atteindre de manière opérationnelle des objectifs fixés dans son Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des

Territoires (SRADDET), la Région Hauts-de-France est particulièrement volontariste pour mener cette démarche qui s'inscrit également dans son rôle de chef de filât mobilité.

C'est ainsi la première région à avoir engagé ces travaux sur l 'ensemble de ses bassins de mobilité, en lien étroit avec les 5 départements et l'État, avec le concours du Commissariat à la lutte contre la pauvreté, qui cofinancent l'assistance à maitrise d'ouvrage.

À l'issue de près de 2 ans d'échanges et de réflexions, le PAMS du Grand Amiénois — Grand Roye peut être signé par l'État, la Région, le Département de la Somme, Hauts-de-France Mobilités, les 7 autorités organisatrices de la mobilité (AOM) présentes sur ce bassin et par les 2 communautés de communes où la Région est AOM par substitution. Il s'agit du premier PAMS finalisé en France.

La région va prendre à sa charge l'identification des besoins (état des lieux) sur le Grand Roye, mettre en relation les dispositifs de mobilités existants avec les personnes en ayant besoin (recherche d'emplois par exemple), et la Région s'engage également à réfléchir à de nouvelles solutions. En revanche, celle-ci ne s'engage pas à les mettre en place même si elle est AOM (autorité organisatrice de la mobilité) de substitution.

Ce premier PAMS adopté en Hauts-de-France et au niveau national, met en particulier l'accent sur la nécessité de valoriser et de mieux faire connaître les nombreux dispositifs et services existants. En s'inscrivant dans la dynamique initiée lors de l'élaboration de ce document, les 16 actions retenues visent à renforcer l 'écosystème de la mobilité solidaire et à poser les bases solides d'un partenariat pour mieux se coordonner, mutualiser les moyens, gagner en efficacité et garantir une mobilité solidaire et équitable.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et suivants relatifs aux EPCI, Vu le code des transports et son article L 1215-3,

Vu la délibération n°2020.02153 du Conseil régional Hauts de-France du 9 décembre 2020, portant sur les orientations de la Région pour assurer ses nouveaux rôles d'autorité organisatrice et de chef de file de la mobilité introduits par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM),

Vu la délibération n°2024.02031 du Conseil régional Hauts-de-France du 12 décembre 2024 portant approbation du Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité Grand Amiénois - Grand Roye

Vu le projet de Plan d'Action en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) élaboré en concertation entre les collectivités concernées, les partenaires associatifs et institutionnels,
Considérant l'exposé ci-dessus

Considérant l'importance de garantir à tous les habitants du territoire, notamment les plus fragiles, un accès à la mobilité du quotidien,

Considérant que l'implication de la CCGR dans le PAMS permet de renforcer la cohérence des politiques publiques locales en matière de mobilité et d'inclusion sociale,

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Plan d'Action commun en matière de Mobilité Solidaire (PAMS) du Bassin de mobilité du Grand Amiénois-Grand Roye, et d'autoriser la Présidente à signer ledit PAMS et autorise la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

Madame la Présidente ajoute que ce document avait été présenté par Laurent CRAMPON lors d'un précédent conseil communautaire mais que ce dernier n'avait pas fait l'objet d'une délibération.

Toutefois, il s'avère nécessaire de délibérer à ce sujet.

9. PROJET DELIB : Approbation du projet du plan de mobilité simplifiée et du schéma directeur cyclable

Le Plan de Mobilité Simplifié et le Schéma Directeur Cyclable sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

Monsieur Crampon présente la délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5211-5 ;
Vu le code des transports, notamment les articles L.1214-36-1 à L.1214-36-2 et R.1214-12 portant sur les dispositions propres aux Plan de Mobilité Simplifiés ;
Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avr. 2020 ;
Vu la délibération du conseil communautaire en date du 18 février 2021 relative au transfert de la compétence mobilité à la Communauté de communes en faisant une Autorité organisatrice de la Mobilité (AOM) ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 novembre 2024 approuvant les statuts de la communauté de communes ;
Vu le courrier adressé au Pôle Métropolitain par la Communauté de communes informant de sa candidature au programme TEN-MOD en collaboration avec d'autres EPCI du pôle métropolitain du Grand Amiénois en date du 24 mars 2022 ;
Vu la délibération en date du 19 juin 2025 arrêtant le projet de Plan de Mobilité Simplifié et de Schéma Directeur Cyclable ;

Considérant que la LOM a pour objectif l'exercice effectif de la compétence mobilité « à la bonne échelle » territoriale favorisant les relations entre les intercommunalités et les régions ;
Considérant que la compétence « mobilité » n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer à la carte, c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilité du territoire, en complément de ceux déjà pris en charge par la région ;
Considérant les avis favorables transmis à la Communauté de communes Territoire Nord Picardie par les partenaires institutionnels consultés et la procédure de participation du public.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un document qui vise à définir une politique globale de déplacements. Il s'intéresse à l'ensemble des modes de transport (voiture, transports en commun, vélo, marche, etc.) et propose des actions pour améliorer la mobilité des habitants, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et favoriser des modes de déplacement plus durables.
Le Plan de Mobilité Simplifié est complété par le Schéma Directeur Cyclable, outil de planification opérationnel qui se concentre exclusivement sur le développement des infrastructures et services pour favoriser l'usage du vélo sur le territoire.
Ces deux outils sont essentiels pour structurer une politique de mobilité durable et adaptée aux besoins de notre territoire à court, moyen et long terme (environ 15 ans).
La réalisation de ces documents a été réalisée de façon concertée avec le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA) et 4 autres EPCI membres du PMGA.

À la suite de la réalisation d'un diagnostic commun et la déclinaison des enjeux, une stratégie de mobilité et une stratégie cyclable commune ont été définies puis déclinées pour les 5 EPCI. Ces différentes étapes et la rédaction des fiches actions des deux documents ont fait l'objet de plusieurs réunions avec le Comité des partenaires de la communauté de communes.
Le projet de Plan de Mobilité Simplifié a été arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juin 2025.
Le projet arrêté a été soumis pour avis aux conseils municipaux, départementaux et régionaux concernés, ainsi qu'aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes du 19 juillet 2025 au 30 octobre 2025.
Le projet de plan, assorti des avis ainsi recueillis, a ensuite été soumis à une procédure de participation du public du 19 juillet au 30 octobre 2025.

Les résultats de ce travail se concrétisent par l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) qui s'articule autour de 6 axes et de 11 actions à déployer figurant dans le document annexé.

Il propose de passer au vote.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le Plan de Mobilité Simplifié, tel qu'annexé, et le Schéma Directeur Cyclable, tel qu'annexé, et autorise la Présidente ou son représentant, à signer tout document permettant l'exécution de cette décision.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Madame la Présidente rappelle que le vote du Rapport d'Orientations budgétaires est réglementairement obligatoire compte tenu de la taille de la collectivité.
Elle précise que dans un premier temps, un état des finances de la collectivité sera présenté, puis dans un second temps, les orientations budgétaires.
Ce Rapport des Orientations Budgétaires 2026 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie sera présentée par Madame la Présidente et les Vice-présidents.

10. PRESENTATION : Rapport des Orientations Budgétaires 2026 de la CCTNP



Les documents relatifs au Débat Orientation Budgétaire (DOB) 2026 de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie sont disponibles auprès de severine.antoine@cctnp.fr

SITUATION, PERSPECTIVES, ENJEUX ET PROPOSITIONS RELATIVES AUX ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

Madame la Présidente laisse la parole à Jacques MASSET, Vice-président en charge des finances et du scolaire.
Monsieur MASSET présente l'évolution de la section de fonctionnement de 2021 à 2025

Section de fonctionnement	2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	18 175 745,15 €	19 819 865,63 €	19 380 619,49 €	21 402 660,58 €	20 297 843,34 €	22 052 055,59 €	21 194 922,54 €	22 700 206,40 €	20 753 842,98 €	22 938 232,89 €
Opérations d'ordres	394 637,00 €	39 549,91 €	429 568,29 €	42 539,00 €	577 103,73 €	72 583,84 €	514 049,35 €	70 785,01 €	767 489,73 €	90 455,00 €
Total Net	18 570 382,15 €	19 859 415,54 €	19 810 187,78 €	21 445 199,58 €	20 874 947,07 €	22 124 639,43 €	21 708 971,89 €	22 770 991,41 €	21 521 332,71 €	23 028 687,89 €
Résultat de l'exercice	**1 289 033,39 €**		**1 635 011,80 €**		**1 249 692,36 €**		**1 062 019,52 €**		**1 507 355,18 €**	

Il fait remarquer une amélioration par rapport à 2024.
Les dépenses de fonctionnement ont certes augmenté de 2 500 000 € sur ces 5 ans (soit 14%), mais les recettes ont augmenté plus vites. Globalement les dépenses sont maitrisées.

Monsieur MASSET présente ensuite l'évolution de la section d'investissement sur cette même période.
Avec un résultat positif en 2025 de l'ordre de 903 00 €, après une brève analyse, il s'avère que sur ces 5 ans, la CCTNP présente un déficit de l'ordre d'environ 50 000 €.
Ce résultat en « dent de scie » peut notamment s'expliquer par le versement des subventions.

Section d'investissement	2021		2022		2023		2024		2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	2 890 954,85 €	764 953,24 €	2 572 661,65 €	3 165 958,33 €	3 803 096,65 €	3 165 214,09 €	2 722 853,32 €	2 247 723,02 €	2 943 059,79 €	3 169 677,52 €
Opérations d'ordres	78 478,33 €	433 565,42 €	55 657,16 €	442 686,45 €	86 792,69 €	591 312,58 €	122 833,95 €	566 098,29 €	224 514,05 €	901 548,78 €
Total Net	2 969 433,18 €	1 198 518,66 €	2 628 318,81 €	3 608 644,78 €	3 889 889,34 €	3 756 526,67 €	2 845 687,27 €	2 813 821,31 €	3 167 573,84 €	4 071 226,30 €
Résultat de l'exercice	**-1 770 914,52 €**		**980 325,97 €**		**-133 362,67 €**		**-31 865,96 €**		**903 652,46 €**	

Monsieur MASSET détaille les dépenses et les recettes en section d'investissement et de fonctionnement par service, et s'attarde sur quelques services particuliers de ce tableau comme le scolaire, le CRI....

SERVICES	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Delta	Dépenses	Recettes	Delta
opération non ventilable	90 455,00	767 489,73	677 034,73	781 024,88	-	-781 024,88
Administration -SIC	228 014,09	2 315 950,05	2 087 935,96	5 868 829,41	13 060 432,61	7 191 603,20
Archive				3 307,50	-	-3 307,50
Gendarmerie	205 976,00		-205 976,00	26 495,44	205 054,70	178 559,26
Assemblée délibérante				3 530,57	-	-3 530,57
Fourrière animale				36 614,97	-	-36 614,97
Scolaire	173 459,90	57 687,00	-115 772,90	732 566,18	89 124,64	-643 441,54
Restauration Scolaire	18 025,34		-18 025,34	348 045,98	213 200,61	-134 845,37
CRI	18 994,92		-18 994,92	779 652,91	140 292,16	-639 360,75
Bibliothèques	5 048,90		-5 048,90	274 759,70	84 600,00	-190 159,70
Spectacles vivants	8 975,50		-8 975,50	190 222,65	49 051,45	
Cinéma				61 511,74		
Gymnases	46 150,01		-46 150,01	103 028,35	1 800,00	-101 228,35
Centres de loisirs	2 832,85		-2 832,85	913 323,21	536 762,77	-376 560,44
Actions sociales	168 832,04	110 593,80	-58 238,24	3 749 815,07	3 262 146,45	-487 668,62
Insertion	76 785,47	34 627,41	-42 158,06	634 366,97	492 590,11	-141 776,86
RPE	6 020,57	234 243,84	228 223,27	189 132,10	116 236,22	-72 895,88
Technique	8 576,01		-8 576,01	215 433,76	116 151,11	-99 282,65
OPAH	3 039,00		-3 039,00	305 562,80	88 900,00	-216 662,80
Ordures ménageres				3 122 038,20	3 100 575,50	-21 462,70
Urbanisme	206 476,25	5 000,00	-201 476,25	245 872,07	253 241,96	7 369,89
AAGV	51 006,00	9 987,00	-41 019,00	117 862,59	72 431,72	-45 430,87
Logement d'urgence	71 949,82	13 922,00	-58 027,82	4 293,49	-	-4 293,49
Voirie	1 344 320,15	294 161,63	-1 050 158,52	730 420,53	292 403,77	-438 016,76
Déneigement				12 341,52	382,04	-11 959,48
Entretien Espaces Verts				116 670,88	-	-116 670,88
Eau potable				15 315,00		-15 315,00
lutte érosion / inondation	213 946,85	210 800,84	-3 146,01	305 219,04	359 733,12	54 514,08
Actions transverses environnement	20 400,00		-20 400,00	4 800,46		-4 800,46
Economie	139 929,23		-139 929,23	852 534,47	73 001,52	-779 532,95
Tourisme	58 359,94	16 763,00	-41 596,94	776 740,27	420 575,43	-356 164,84
Total hors opérations non ventilables	**3 077 118,84**	**3 303 736,57**	**226 617,73**	**20 740 307,83**	**23 028 687,89**	**2 288 380,06**
TOTAL	3 167 573,84	4 071 226,30	903 652,46	21 521 332,71	23 028 687,89	1 507 355,18

En fin d'année, on peut observer un très bon résultat avec 2 675 065 € de report au 002 du BP 2026.

Concernant les projections 2026, il indique que les dépenses seront globalement stables par rapport au réalisé 2025, tout en maintenant les efforts engagés par les services.
Les indemnités des élus ont été fixées par délibération en décembre 2020 et seront fixes sur toute la durée du mandat.
Les contributions versées aux organismes et partenaires seront proposées au budget primitif 2026.
Monsieur MASSET évoque également les versements aux budgets annexes.
Pour rappel les montants versés en 2025 sont :

Budget	Montant au budget primitif 2025	Montant de la subvention exceptionnelle versée en 2025
Cité souterraine	140 000 €	140 000 €
Centre Aquatique	941 000 €	810 000 €

Les résultats de la gestion du centre aquatique et la fréquentation, ont permis la diminution de la subvention versée.

Monsieur MASSET aborde ensuite les frais financiers.

Intérêts 2025	Intérêts 2026	Evolution
115 710.90 €	89 624.15 €	-22.54 %

Des projets ayant fait l'objet de demande de subvention seront réalisés en 2026, la collectivité pourrait recourir à un financement partiel par l'emprunt.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation d'investir.
Plusieurs projets ont fait l'objet de dépôt de demande de subvention en janvier 2026 ou ont reçu une notification d'attribution de subvention, dans le cadre de la DETR/DSIL, fonds vert, fonds National Ponts, Politique Territoriale, Région :
Pour le Budget Principal et le Budget Annexe Assainissement :

- Rénovation thermique et énergétique de l'école de Bernaville ;
- Maitrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales afin d'assurer la mise en conformité du système épuratoire de la commune Beauval ;
- Travaux sur les points de mesure de l'autosurveillance et optimisation du fonctionnement BSR sur la STEP de Flesselles ;
- Rénovation gymnase de Bernaville ;
- Réfection des ouvrages d'Art dans plusieurs communes ;
- Mise en place d'ouvrages hydraulique sur le territoire Nord Bernavillois ;
- Mise en place d'ouvrages au fil de l'eau sur le bassin versant de la Gézaincourtoise, Flesselles et Lucheux ;
- Création d'une cantine – école de Fienvillers en 2 tranches ;

Les autres projets d'investissement portent sur :

- Programme voirie 2026 (voté en décembre).
- Finalisation PLUi du Doullennais, des modifications sur PLUi du Bernavillois, évaluation des PLUi du Bernavillois et du Bocage Hallue et modification n° 2 PLUi du BH.

- Maitrise d'œuvre pour le lancement de la consultation des entreprises sur la construction de la gendarmerie à Bernaville.
- Hôtel d'entreprises : travaux d'étanchéité.
- Erosion / Gémapi : réalisation des ouvrages hydrauliques du bassin versant du captage de Fieffes-Montrelet.
- Environnement : deuxième tranche d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques.
- Culture : nouvelle signalétique pour les bibliothèques, amélioration acoustique du CRI, renouvellement du parc instrumental, maintien d'une enveloppe de 50 000€ en cas de nécessité de remplacement du projecteur au cinéma.
- Tourisme : installation d'un affichage dynamique à l'office de tourisme.
- Enfance / jeunesse : matériel pédagogique et mobilier d'aménagement
- Chantiers d'insertion : acquisition de matériel.
- Acquisition de véhicules : navette bibliothèques
- Informatique et téléphonie : nomadisme pour les agents de planification aux solidarité, module cartographique, évolution et acquisition de logiciels, installation d'une borne France Services.
- OPAH : versement des subventions aux particuliers
- MARPA : déploiement de la fibre, travaux de plomberie sur sanitaire et radiateurs.
- Assainissement Collectif :
- Etude et installation de système de mesure sur STEP Candas,
- Etude diagnostic STEP Fieffes-Montrelet,
- Finalisation du renouvellement du parc de télésurveillance.
- Assainissement Non Collectif (SPANC) : mise en place des subventions CCTNP pour aider la réhabilitation des assainissements en défaut de sécurité sanitaire ou absence d'installation
- ZAC de la Montignette : réalisation des entrées sur les parcelles vendues, mise en place d'une nouvelle signalétique.
- Centre Aquatique : acquisition d'une pompe (sécurité en cas de casse).

Monsieur MASSET présente le tableau relatif à la DGF.

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025	Variation 2024/ 2025	Année 2026
Dotation de solidarité rurale	3 202	0	0	0	0		Prévisions identiques à 2025
Dotation d'intercommunalité	841 575	793 933	752 099	811 558	854 522	+5,04%	
Dotation de compensation de groupement	672 382	657 637	653 819	642 999	619 650	-3,63%	
Dotation Globale de Fonctionnement	**1 517 341**	**1 451 570**	**1 405 918**	**1 454 557**	**1 474 172**	**+1,35%**	

Puis le tableau relatif à l'évolution de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité communautaire.

	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Année 2025
Attribution de compensation	2 956 670.04	2 956 670.04	2 956 670.04	2 956 670.04	2 756 990.06

Concernant l'épargne brute, Monsieur MASSET présente le tableau ci-après

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de fonctionnement (a)	18 780 160,14	19 363 999,78	19 819 865,63	21 399 160,58	21 973 468,63	22 700 172,96	22 685 687,94
Dépenses réelles de fonctionnement (b)	17 566 225,76	18 377 819,24	18 175 745,15	19 373 619,49	20 295 843,34	21 196 294,90	20 727 338,32
Epargne brute	1 213 934,38	986 180,54	1 644 120,48	2 025 541,09	1 677 625,29	1 503 878,06	1 958 349,62
Taux CAF Méthode DGFIP (c)	8,59%	6,61%	10,62%	11,77%	9,71%	8,44%	10,99%
moyenne régionnale (46 CC à FPU)	16,27%	16,37%	14,69%	16,54%	17,40%		

(a) Total recettes : 23 028 687.89 € - chapitre 042 : 90 455 € - c/775 produits de cession : 252 544.95 € – c/78 reprise de provision : 0 €
(b) Total dépenses : 21 521 332.71 € - chapitre 042 : 767 489.73 € - chapitre 68 provisions : 26 504.66 €
(c) Taux de CAF = recettes réelles (hors 014 : atténuation de produits et 013 : atténuation de charges) un taux de 10 % est satisfaisant.

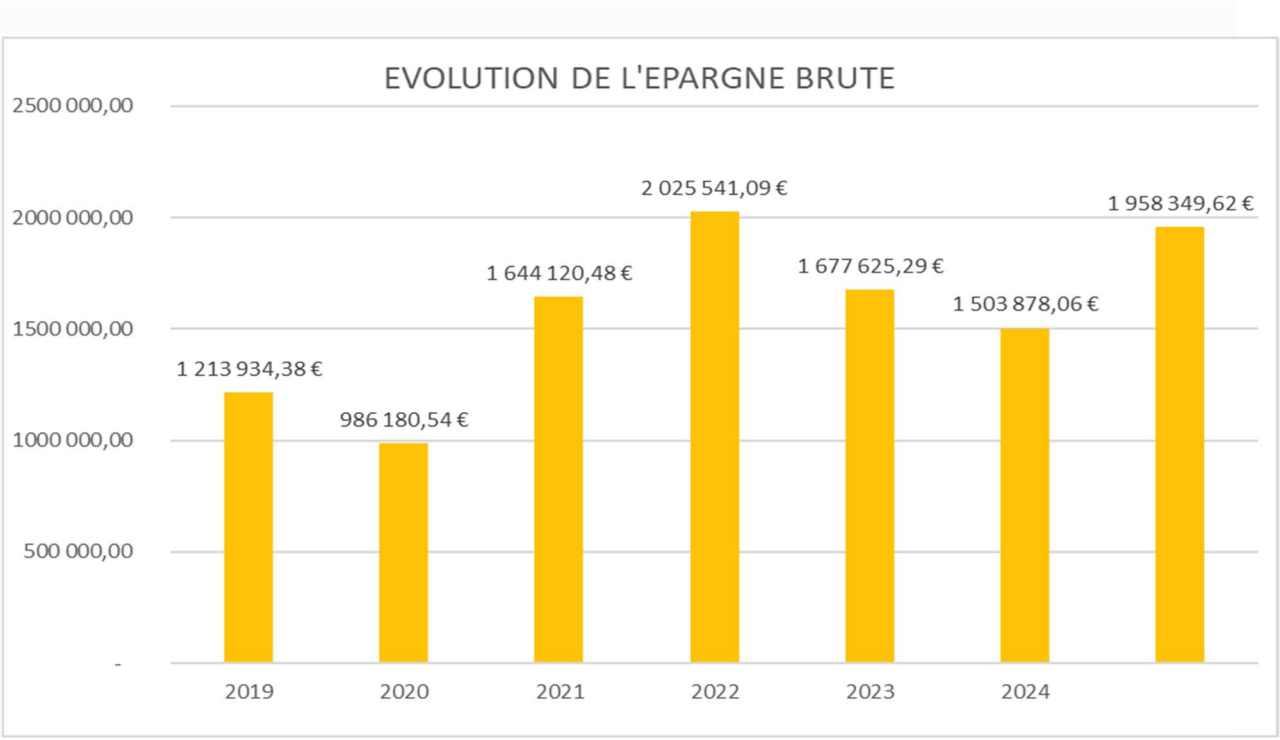

L'épargne nette (ou CAF nette) correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel : il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.
Epargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt.
La CCTNP a dont une épargne nette de 1 306 068 €

Monsieur MASSET fait ensuite un état de la dette au 1er janvier 2026
Le budget assainissement est le budget le plus endetté. Ce budget risque encore d'augmenter compte tenu des travaux à réaliser.

Monsieur MASSET précise la CCTNP a emprunté au bon moment pour la réalisation du centre aquatique qui était alors de 0,58%.

Encours : **15 364 762.67 €**
Nombre d'emprunts : **47**
Taux moyen de l'exercice : **1,89 %**

Budgets

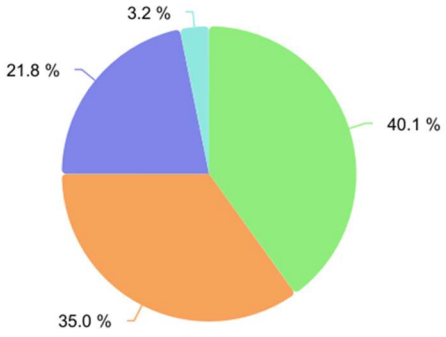

Budget	%	Montant
Budget Assainissement	40,06	6 154 377,46
Budget Centre Aquatique	34,96	5 371 250,00
Budget Principal	21,79	3 348 084,79
Budget MARPA	3,20	491 080,42
TOTAL		15 364 792,67

Madame la Présidente félicite de nouveau les services de la CCTNP pour leur implication.
La réduction demandée a été réalisée par l'ensemble des services malgré de nombreuses contraintes.

CONTEXTE GENERAL- RESSOURCES HUMAINES - RETROSPECTIVE 2025 ET PERSPECTIVES 2026

La parole est ensuite donné à Laurent CRAMPON, Vice-président en charge du Personnel. Il présente les faits les plus marquants de 2025 :

Les RSU 2024 & 2025,
Le plan d'égalité Hommes – Femmes 2025/2027,
La revalorisation d'une quotité de temps de travail,
La suppression de 2 postes,
L'actualisation du règlement intérieur, la charte de télétravail, la charge informatique,
La mise en place d'une annexe au RI pour le pôle technique,
La mise en place d'une annexe au règlement de la badgeuse pour le pôle culturel,
La mise en place d'un calendrier des instances sociales,
La participation financière à la protection sociale complémentaire Santé,
L'adhésion au contrat groupe Collecteam/CDG80 dans le cadre de la prévoyance maintien de salaires,
L'adhésion au contrat groupe MNT/CDG80 dans le cadre de la santé,
La proposition du plan de formation 2026 et la mise en œuvre de 2025,
La possibilité de cumuler l'indemnité de maniement des fonds avec le régime indemnitaire.

Il salue le travail réalisé avec les représentants du personnel et les élus. Le règlement de la badgeuse a ainsi pu être modifié en fonction des besoins de chaque service.

Il évoque ensuite la baisse de la masse salariale notamment due aux modifications de gestion des centres de loisirs, le non renouvellement du poste d'archiviste et le départ d'un agent non remplacé immédiatement.

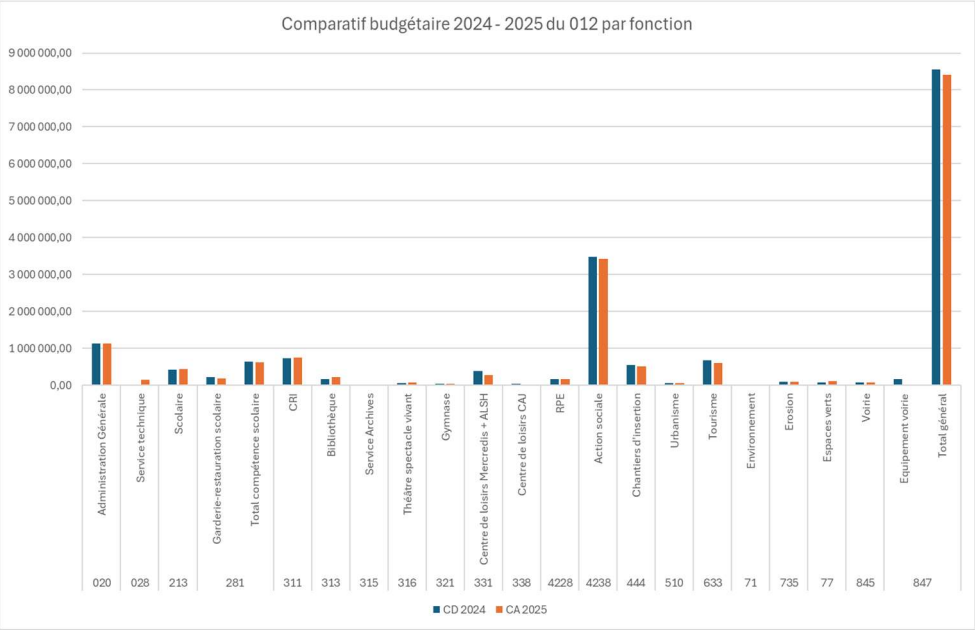

Monsieur CRAMPON fait remarquer l'augmentation du RIFSEEP et du CIA.
Madame Hiver intervient en précisant que l'enveloppe du CIA a été dépassée d'environ 3 000/4 000 €. Elle rappelle que le RIFSEEP comprend l'IFSE et le CIA. Le CIA n'est pas obligatoire mais il est instauré au sein de la collectivité. Pour l'IFSE, certains agents, principalement des auxiliaires de vie, qui n'en bénéficiaient pas mais qui auraient dû en avoir, ont été ciblés. Cela a été régularisé.

	2024	2025	Evolution
Traitement & rémunération	3 871 564.40	3 798 505.80	- 1.89%
CTI résultant des accords du Ségur	162 103.96	175 233.60	+8.10%
Heures complémentaires / supplémentaires	493 664.43	399 885.99	- 18.99%
RIFSEEP	439 851.53	518 829.08	+ 17.96%
NBI	30 513.68	31 026.97	+ 1.68%

Monsieur CRAMPON poursuit avec les effectifs. L'effectif de la collectivité était de 272 agents au 1er janvier 2025, aujourd'hui il est de 246 (non renouvellement contractuel et des personnes en insertion)

Statut	Nombre d'Agents au cours de l'année 2025	Equivalent ETP rémunéré 2025	Nombre d'agents au 01/01/2026	Equivalent ETP Janvier 2026
Titulaire	87	64.86	80	**64.78**
Contractuel	279	113.83	166	**99.80**

Statut	Nombre d'Agents au cours de l'année 2025	Equivalent ETP rémunéré 2025	Nombre d'agents au 01/01/2026	Equivalent ETP Janvier 2026
Contractuel permanent	121	79.23	102	**68.85**
Contractuel non permanent	158	34.60	64	**30.95**
TOTAL	279	113.83	166	**99.80**

La majorité des agents font partie du pôle solidarités.

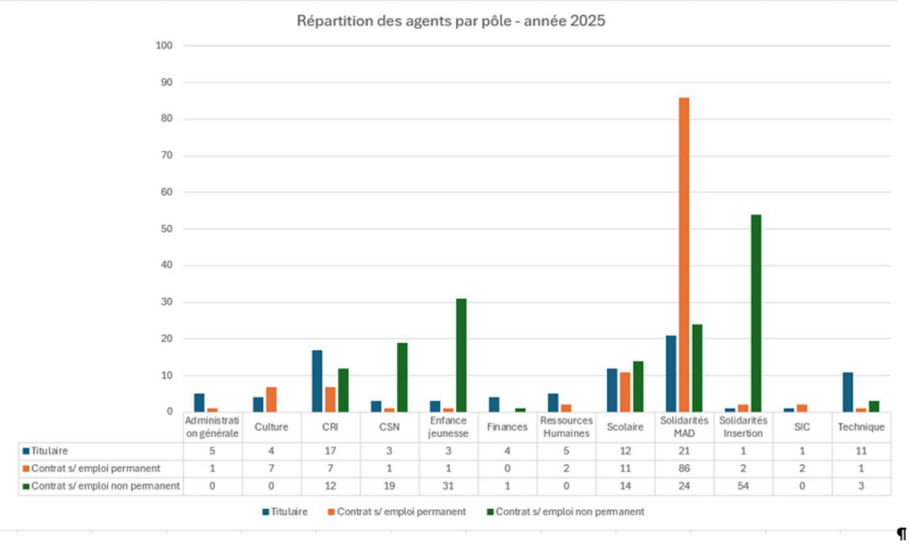

	Administration générale	Culture	CRI	CSN	Enfance jeunesse	Finances	Ressources Humaines	Scolaire	Solidarités MAD	Solidarités Insertion	SIC	Technique
Titulaire	5	4	17	3	3	4	5	12	21	1	1	11
Contrat s/ emploi permanent	1	7	7	1	1	0	2	11	86	2	2	1
Contrat s/ emploi non permanent	0	0	12	19	31	1	0	14	24	54	0	3

L'objectif de 2026 sur les dépenses en ressources humaines consiste à poursuivre la maitrise du chapitre 012.
Des mesures continueront en ce sens avec le contrôle des recrutements et la gestion du temps de travail tout en garantissant un service public de qualité dans le respect de la maîtrise salariale.
Toutefois, un réexamen de la part IFSE du régime indemnitaire sera engagé dans le respect de la périodicité des 4 années d'attribution.
Dans le cadre de nouvelles organisations, de la prise de nouvelles compétences, et des objectifs fixés, le renforcement des moyens humains dédiés à certaines missions sera étudié :

- Au service Marché Public : mise en place d'un service mutualisé, recrutement d'un agent administratif
- Au pôle Culture – Office du tourisme : recrutement d'un saisonnier de mars à août (4 mois à 50% et 2 mois à TC), + 1 contrat d'apprentissage en BTS tourisme spécialité communication.
- Au service mobilité : un agent administratif, dont la quotité de temps de travail reste à déterminer,

- Au Pôle Ressources Humaines (1 contrat d'apprentissage),
- Au Pôle Scolaire (2 contrats d'apprentissages – AEPE accompagnement éducatif petite enfance*),
- Au Pôle Technique (1 contrat d'apprentissage – BTS GPN gestion et protection de la nature*),

La collectivité espère obtenir certains de ces contrats d'apprentissage.

L'organigramme sera modifié conformément aux mouvements internes, nouvelles organisations et aux éventuelles nouvelles compétences. Une présentation dynamique sera envisagée.
Une étude visant à l'élaboration d'un règlement des astreintes sera proposée courant 2026.
Concernant l'agent de prévention, des actions de prévention contre les addictions seront proposées aux agents, soit en partenariat avec le CH de Doullens ou sous forme de représentation à l'identique de l'action de sensibilisation des cancers proposée en 2025.
Afin d'harmoniser et de fiabiliser le Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), il sera envisagé de recourir à un cabinet spécialisé, en lien avec les 2 assistants de prévention et le service de Prévention des risques professionnels du centre de gestion.
Dans la perspective de maintenir les conditions de travail des agents en termes de sécurité et de confort, toutes les demandes de dotation d'équipements de protection individuelle (EPI) seront étudiées avant accords.
Pour donner suite au décret 2022 – 581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire – risque santé, et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, la CCTNP a mis en place une participation financière de 15 € par mois et par agent à compter du 1er janvier 2026, sous réserve d'une adhésion au groupe du CDG80.
La collectivité poursuit son accompagnement à l'évolution des agents tout au long de leur carrière dans l'objectif de développer les compétences et de dynamiser les parcours.
Ainsi, les formations sollicitées lors des entretiens professionnels feront l'objet d'une étude (lien avec les missions ou souhait de mobilité – coût) et listées dans le Plan de formation. Comme pour 2025, le plan de formation 2026 sera mis en œuvre conjointement avec le chef de pôle concerné.
Dans le cadre de l'efficience, de la performance et de la sécurité, une étude est à étudier pour héberger le logiciel RH auprès du prestataire CIRIL. En effet, cet hébergement permettra d'assurer la sécurité des données des agents, d'éviter des erreurs techniques dans le paramétrage du logiciel à chaque nouvelle version, effectué actuellement par le service RH.
De même, l'offre CIRIL de base sera complétée par des modules supplémentaires (entretien professionnel, plan de formation…).
Et enfin les élections professionnelles sont fixées au jeudi 10 décembre 2026.

➢ Carole REVILLON (Talmas) demande si le nombre d'apprentis pris par la collectivité dépend des subventions obtenues.
Madame la Présidente indique que les crédits affectés à l'apprentissage sont en baisse. Actuellement le CNFPT recense l'ensemble des demandes. La CCTNP sera informée ultérieurement des financements obtenus pour les apprentis. Compte tenu de la conjoncture actuelle, la collectivité ne prendra que les apprentis pour lesquels elle bénéficiera d'un financement. Madame la Présidente déplore cette situation.

Transition écologique

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Madame la Présidente présente le CRTE

Le 1er juillet 2021 a été signé le premier Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) à l'échelle du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Ce contrat a été renommé en 2023 Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique, dans le contexte de la territorialisation de la planification écologique. Il s'agit, par l'intermédiaire de ce contrat de se donner un cap et une stratégie concrète en vue d'accélérer la transition écologique, primordiale face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales.
Les CRTE sont désormais le cadre de travail entre l'État et les collectivités dans la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique à l'échelle des bassins de vie.

Une feuille de route est aujourd'hui en construction à l'échelle régionale et départementale, notamment au travers de la « conférences des parties » (COP) des Hauts de France. Dans ce cadre, plusieurs actions / intentions de projet ont été déposées par la CCTNP pour contribuer à cette feuille de route.

Un avenant a été signé le 14 janvier 2026[1] entre le Pôle Métropolitain de Grand Amiénois et l'Etat afin d'actualiser le CRTE avec les actions liées à la planification écologique pour la période 2024-2026. Sur l'ensemble des actions / projets déposés par la CCTNP dans le cadre de la feuille de route COP, et après un travail de priorisation de l'Etat suivant l'inscription de ces projets dans la transition écologique, leur caractère structurant et leur degré de maturité, et en accord avec la collectivité, trois projets sont inscrits dans l'avenant :

- Les travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols dans le but de limiter les coulées de boues et inondations sur le bassin versant Nord du Bernavillois,
- La réalisation d'ouvrages hydrauliques sur le bassin versant de la Gézaincourtoise,
- La mise en conformité des stations d'épurations.

Madame HIVER continue avec la présentation du PCAET.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), porté par le Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (PMGA), a été adopté le 26 juin 2023.
Cet outil de planification stratégique et opérationnel définit les objectifs de la collectivité en vue d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter. Il contient un programme d'actions identifiant les projets permettant d'atteindre ces objectifs.

[1] Date de signature programmée à la date de rédaction de ce document

Dans la continuité du PCAET, la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie s'est engagée, le 25 novembre 2021, avec les sept autres intercommunalités du Grand Amiénois, dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE).
Concrètement, le programme « TETE » se matérialise par l'élaboration d'un Contrat d'objectifs territorial (COT), démarche d'amélioration continue en faveur de la transition écologique sur quatre ans.
Il s'agit de structurer la transition écologique de manière opérationnelle au travers de deux labels : « Climat Air Energie » et « Economie circulaire » par la mise en place d'un plan d'actions visant la progression globale de l'EPCI dans ses différentes politiques. Sur le territoire du Grand Amiénois, ce programme complète et alimente le programme d'actions du PCAET.

La CCTNP est accompagnée d'un conseiller « TETE », missionné par l'ADEME nationale, chargé d'aider la collectivité à élaborer son état des lieux et son plan d'actions.

Lancée officiellement le 1er avril 2022 pour l'ensemble des EPCI du PMGA, l'état des lieux et le plan d'actions ont été finalisés en avril 2023, fixant la marge de progression à atteindre pour 2026.

Depuis avril 2023 et jusqu'en 2026, il s'agit désormais de mettre en œuvre les différentes actions inscrites dans le COT. Celles-ci s'articulent autour de plusieurs domaines, parfois transversaux et relèvent de l'ensemble des compétences de la CCTNP telles que par exemple la planification territoriale, le patrimoine de la collectivité, la mobilité, la communication, l'assainissement…

Chaque année, un bilan intermédiaire est réalisé afin d'évaluer la progression attendue.

L'année 2026 verra ainsi la poursuite de la mise en œuvre des actions mais également, le COT arrivant à son terme, la réalisation de l'audit final pour chaque EPCI permettant de vérifier que la marge de progression attendue ait été atteinte.
La poursuite éventuelle de la démarche Territoire Engagée Transition Ecologique (TETE) est en réflexion à l'échelle du PMGA.

Madame la Présidente revient sur l'engagement de la CCTNP pour le COT pour lequel elle avait exprimé des réticences. Finalement, il est demandé davantage d'obligations et donc de moyens humains sans contrepartie financière.
Aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de reconduire ce dispositif contraignant.

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Madame HIVER expose ensuite les projets 2026 suivant les différents pôles avec l'aide de Yannick VADUREL, responsable du pôle Systèmes d'information et de communication.

Plusieurs projets sont envisagés pour le pôle Solidarités afin de moderniser les outils et renforcer la qualité du service aux publics.

Il est question de nomadisme des agents de planification. Il s'agit d'équiper les agents de planification d'ordinateurs portables pour renforcer leur mobilité entre les antennes et améliorer la continuité du service. Adaptés aux déplacements fréquents et aux astreintes, ces outils leur permettent d'accéder aux logiciels métiers en tout lieu, de réagir rapidement aux imprévus et de garantir une organisation plus fluide et réactive au bénéfice des usagers.

La mise en place d'un module de cartographie permet d'optimiser les tournées des auxiliaires de vie en réduisant les déplacements, en améliorant la répartition des interventions et en facilitant l'adaptation des plannings. Cet outil renforce l'efficacité du service, limite la fatigue des agents et garantit aux usagers une prise en charge plus fluide, réactive et sécurisée.

L'évolution des outils MAD s'inscrit dans la création du SAD mixte afin d'anticiper l'évolution des besoins et de renforcer la qualité du service. Elle permettra une gestion plus fluide des interventions, une meilleure coordination et une sécurisation des données. Cette transition facilitera aussi l'appropriation de l'outil par les agents, en offrant une interface moderne et adaptée à leurs pratiques quotidiennes, interfaçable avec les outils du Centre Hospitalier de Doullens.

L'installation d'une borne interactive accessible PMR dans l'antenne France Services moderniserait l'accueil public : interface tactile simple et adaptée aux personnes à mobilité réduite, informations et services disponibles en autonomie, et rapidité d'accès aux démarches. Cette solution inclusive améliore l'accessibilité, fluidifie l'accueil et répond concrètement au cahier des charges d'ouverture et de qualité de service.
Madame la Présidente rappelle que cette borne est obligatoire.

Les locataires sont en droit de demander au propriétaire un raccordement à la fibre. Ainsi après les travaux réalisés à la MARPA, le déploiement de la fibre sera programmé.

Pour le service technique, la mise en place d'une nouvelle signalétique au sein des ZAC de la Montignette et de Rouval constitue un levier essentiel pour renforcer l'attractivité du territoire. Une signalétique claire, harmonisée et moderne facilite l'orientation des usagers, valorise l'image des entreprises implantées et améliore l'accessibilité des sites. Elle contribue également à la lisibilité de l'offre économique locale et à l'accueil des visiteurs, partenaires et investisseurs.

Dans le cadre de la modernisation de ses services, le pôle Tourisme envisage plusieurs projets innovants. Ces initiatives visent à améliorer l'expérience des visiteurs, faciliter l'accès à l'information et valoriser notre offre touristique.

L'installation d'un affichage dynamique à l'accueil de l'office de tourisme offre une information plus claire, réactive et attractive. Ce dispositif permet de promouvoir en temps réel événements, services et actualités du territoire, tout en réduisant les mises à jour papier. Il améliore l'expérience des visiteurs, valorise l'image de modernité de la collectivité et renforce l'efficacité de la communication touristique.

Pour l'administration générale, la mise en place d'un outil de tableau de bord permet un suivi centralisé et transparent de tous les projets. Accessible à l'ensemble des acteurs (agents, élus, intervenants, AMO…), il facilite la coordination, le partage d'informations et la prise de décision. En offrant une vision claire de l'avancement et des indicateurs clés, cet outil améliore l'efficacité, la réactivité et la collaboration entre les services, tout en sécurisant la réussite des projets.

La mise en place d'un module d'entretiens professionnels pour les agents permet au service RH de centraliser, suivre et valoriser les parcours individuels, renforçant ainsi la gestion des compétences et le développement professionnel. Parallèlement, un module de facturation assainissement pour le service Finances, dans le cadre de la prise de compétence eau, garantit une gestion précise et automatisée des factures, améliorant l'efficacité, la transparence et la qualité du service rendu aux usagers.

L'intelligence artificielle dédiée aux collectivités territoriales permet de centraliser et de simplifier la gestion des délibérations, arrêtés et autres documents officiels. Accessible en ligne, elle renforce la transparence, facilite la diffusion de l'information auprès des élus et des citoyens, et sécurise les procédures administratives. Cette solution moderne optimise le temps des équipes, limite les risques d'erreurs et s'inscrit pleinement dans une démarche de digitalisation efficace et durable.

Le pôle SIC lance des projets stratégiques. Ces actions ont pour objectif d'améliorer la fiabilité, la protection et la performance des infrastructures numériques de la collectivité.

La mise en place d'une interconnexion réseau entre l'ensemble des sites de la collectivité permet de centraliser et sécuriser les données, de faciliter la communication et la collaboration entre services, et d'optimiser la gestion des ressources informatiques. Elle favorise également la continuité des services pour les agents et les usagers, tout en préparant le terrain pour la digitalisation et l'innovation des services publics sur l'ensemble du territoire.

La mise en place d'une sauvegarde immuable permet à la collectivité de protéger ses données sensibles contre toute altération, suppression accidentelle ou cyberattaque. Ce dispositif garantit l'intégrité et la traçabilité des informations, assurant leur disponibilité en cas de sinistre. Il renforce la résilience numérique, sécurise les archives administratives et patrimoniales, et contribue à la continuité des services publics, tout en respectant les obligations légales en matière de conservation des données.

La mise en place d'un outil de monitoring permet au pôle SIC de superviser en temps réel l'ensemble de ses systèmes informatiques, d'anticiper les incidents et d'optimiser la disponibilité des services numériques. Cette solution renforce la sécurité, améliore la réactivité des équipes techniques et garantit un service public fiable et continu pour les agents et les usagers, tout en facilitant la gestion proactive des infrastructures.

Madame la Présidente indique que le budget total pour cette compétence est estimé à 141 000 €

Les compétences obligatoires

Aménagement du territoire

Compétence obligatoire

La parole est donnée à François DRUIEUX, Vice-président en charge des

Il commence par l'aménagement du territoire, et présente le PLUi et le RLPi du Doullennais.

Les études dédiées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Doullennais se sont poursuivis en 2025 avec notamment la finalisation des pièces règlementaires. Lors de la séance du 18 décembre 2025, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation publique et arrêté le projet de PLUi.
Le dossier est désormais mis à la disposition des communes membres concernées qui disposent d'un délai de 3 mois suivant l'arrêt du projet pour émettre un avis.
Le projet de PLUi sera ensuite soumis à la consultation des personnes publiques associées puis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique. L'objectif est d'approuver le PLUi au dernier trimestre 2026.

Le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), concomitant à la démarche d'élaboration du PLUi, fera également l'objet des consultations des personnes publiques associées et du public en 2026.
L'étude préalable à l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales du Doullennais a été annexée au PLUi. Des ajustements seront éventuellement effectués en 2026 avant l'approbation du PLUi.

Il continue avec les autres documents d'urbanisme.
➔ Finalisation des modifications engagées du PLUi du Bernavillois (n°1, n°2, n°3)
➔ Engagement de la modification n°2 du PLUi du Bocage-Hallue
➔ L'évaluation des PLUI du Bernavillois et du Bocage-Hallue

L'instruction des actes d'urbanisme
La CCTNP délègue l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme du territoire communautaire au Pôle métropolitain du Grand Amiénois (pour les communes couvertes par un document d'urbanisme opposable).
Le pôle facture le service en application du mode de calcul selon une simulation du PFIA : l'estimation pour 2026 est de 134 000 €.
Le futur conventionnement des 13 communes de l'ancien territoire du Doullennais à ce jour non couvertes par un document d'urbanisme devra être anticipé pour une application dès l'approbation du PLUi en cours d'élaboration, fin 2026.

- François CREPIN (Longuevillette) informe que sa commune a approuvé le PLUi le 29 décembre 2026 non sans difficulté. En fait, les conseillers municipaux ont découvert sur le plan des zones boisées classées dans les parcelles. Parfois même ces zones ne comptaient que quelques arbres.

Monsieur CREPIN en a échangé avec Marine BOITEL, responsable urbanisme afin que ces informations soient transmises à la commission d'enquête.
Il est d'autant plus incompréhensible, qu'il possède un arboretum de 60 ares avec 178 essences différentes non répertorié, et qu'un terrain avec 2 ou 3 arbres apparait.

Monsieur DURIEUX explique que, malgré les nombreuses visites réalisées avec Marine, il est possible que certaines erreurs « matérielles » puissent apparaitre.
Ces informations seront transmises pour modification.

Madame la Présidente remercie Monsieur CREPIN pour avoir défendu ce projet au sein de sa commune.
Malheureusement, une commune a voté défavorablement ce PLUi, retardant d'environ 2 à 6 mois pour arriver au mieux à un résultat similaire.
Madame HIVER alerte les communes sur le fait qu'un vote défavorable ne permettra pas d'obtenir davantage de terrains à bâtir. L'Etat ne cédera pas.

Développement économique

Compétence obligatoire

Madame la Présidente donne la parole à Jean-Michel BOUCHY, Vice-président en charge du développement économique.

Avant d'aborder le développement économique, Monsieur BOUCHY explique, que sur le Bocage-Hallue, suite à des erreurs d'enquête, la validation du PLUi a été officielle qu'au bout de 5 ans.

Monsieur BOUCHY poursuit avec les différents projets.

Zone Montignette :

- Entretien par les services techniques des espaces verts
- Réalisation des entrées sur les parcelles vendues
- Etudes préalables sur la voirie d'origine en vue d'une reprise de la couche de roulement

Zone de Rouval :

- Entretien des espaces verts en régie, par les agents techniques

Hôtel Entreprises à Bernaville :

- Expertise en cours sur la partie administrative du bâtiment, présence de fuites, problème d'étanchéité. En attente pour déclanchement des travaux.
- Une cellule artisanale va être affecter à l'entreprise « Compta-conseil »
- Une seconde cellule doit également se libérer et à retrouver un locataire.

GEMAPI

Compétence obligatoire

Monsieur MAGNIER précise qu'une enquête publique sera lancée du 9 février au 12 mars concernant le SAGE de l'AUTHIE. 55 communes sont concernées par cette enquête.
Il sollicite ces collègues afin de relayer cette information. Des flyers ont d'ailleurs été distribués à ce sujet.

Madame la Présidente poursuit ensuite avec les diverses études prévues cette année :
Une étude d'opportunité pour l'élaboration d'un plan de prévention des risques de la vallée de l'Authie portée par la DDTM80est achevée depuis 2023.
Une étude lancée par le SYMCEA sur le Contrat de masse d'Eau de l'Authie
Et une étude « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) sur les territoires des SAGE de la Canche et de L'Authie.

ASSAINISSEMENT

Compétence obligatoire

Monsieur DURIEUX liste rapidement les projets dédiés à l'assainissement collectif :

Les études :
Sur la commune de Fieffes Montrelet : étude diagnostic répondre à la conformité en traitement NGL. Objectif : retrouver les l'origine des eaux claires parasites et réalisation de travaux d'améliorations.
Sur la commune de Beauval : Maitrise d'œuvre pour la déconnexion des eaux pluviales afin d'assurer la mise en conformité du système épuratoire de la commune.
Sur la commune de Candas : études pour mettre aux normes la STEP et permettre une conformité.
Sur la commune de Flesselles : Maitrise d'œuvre déconnexion du pluvial avec début travaux fin 2026
Sur la commune de Bernaville : Mise en place du diagnostic permanent et étude du risque de défaillance

L'installation de système de mesures :
Sur la commune de Candas : installation d'un système de mesure sur le point de déversement pour permettre la mise en conformité de l'autosurveillance

Sur la commune de Flesselles : travaux sur les points de mesure de l'autosurveillance et optimisation du fonctionnement BSR afin de déterminer les nouveaux besoins de la modernisation de la station et permettre une mise en conformité

Les travaux :
Fin de renouvellement du parc des appareils de télésurveillance (SOFREL), obligatoire pour donner suite à l'arrêt progressif de la 3G pour les communes suivantes : Beauval, Bernaville, Candas, Fienvillers, Villers-Bocage.
Sur la commune de Villers-Bocage : curage de la lagune 1 et 2 afin d'améliorer le traitement d'eau,
Sur la commune de Rubempré : curage de la lagune 1 : amélioration du traitement
Sur la commune de Candas : curage du bassin d'orage : assurer le bon fonctionnement

Et enfin, l'achat de divers matériels pour l'exploitation des réseaux et l'élaboration des diagnostics

Concernant l'assainissement non collectif, monsieur DURIEUX indique :

- La continuité des diagnostics de bon fonctionnement sur l'ensemble de la CCTNP
- La mise en place des subventions AEAP afin d'inciter et de faciliter les réhabilitations en zone à enjeux environnementaux.
- Et la mise en place des subventions CCTNP pour aider à la réhabilitation des assainissements en défaut de sécurité sanitaire ou absence d'installation.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Compétence obligatoire

Madame la Présidente énumère rapidement les projets :

- La remise en peinture des 4 blocs par les chantiers insertion bâtiments
- La réalisation des étanchéités sur les 5 blocs sanitaires
- Le remplacement des blocs de reports de comptages sur l'électricité.

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Compétence obligatoire

Monsieur BOUCHY, Vice-président en charge de l'économie et du tourisme, en réponse à la présentation de Monsieur CRAMPON dans le cadre de la mobilité, l'invite à venir à vélo visiter Doullens et présente donc de façon ludique la partie dédiée au tourisme.

Il commence par l'Office du Tourisme :

ACCUEIL & BOUTIQUE

⇒ **Aménagement du comptoir d'accueil et de l'espace boutique**
⇒ **Reprise du projet de terrasse avec stationnement vélos**
⇒ **Poursuite du renouvellement des produits (valorisé le circuit court et l'artisanat)**

COMMUNICATION :

⇒ **Réalisation d'une campagne de photos** afin d'actualiser le fonds et disposer notamment de visuels avec des personnes. (2000€)

⇒ **Développement de l'activité sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram)**
Intégrer un apprenti en communication ou promotion touristique pour optimiser la pertinence et la coordination des actions de communication et de valorisation
Augmenter le nombre de publication et faire preuve de régularité (plusieurs post payants : 800€)
Promouvoir les évènements des différents acteurs

⇒ **Réimpression du guide touristique**
(Evaluer quantité par rapport aux stocks restants)

⇒ **Promotion de l'offre de randonnée pédestre** (nouveaux canaux de communication à intégrer)

Actions à mener mais ne nécessitant pas de budget spécifique :

⇒ **Reprise en main du SIM (système d'information de Somme Tourisme)**
Mise à jour complète des bordereaux pour lesquels l'OT à la main et enregistrement systématique des manifestations d'intérêt régional.

⇒ **Diffusion de la nouvelle carte touristique sur l'ensemble du territoire**
Plan de diffusion et suivi

OFFRES TOURISTIQUES / VALORISATION PATRIMONIALE

⇒ **Restructuration de l'offre de randonnée pédestre**
Projet déposé le 24 décembre 2021 auprès du Conseil départemental de la Somme dans le cadre de la contractualisation avec les EPCI. Montant total : 104 057,47 €HT
Ce projet comprend : la mise en place d'une nouvelle signalétique, la création de nouveaux circuits, l'édition de nouveaux supports de communication, la pose de mobiliers (bancs, tables de pique-nique)
3e et dernière phase qui comprend 4 circuits : 2 existants (Les Saules, Le Tortillard) / 2 nouveaux (Circuit des Puits Tournants, Circuit des Coudriers)

⇒ **Création d'une exposition temporaire itinérante « Le TNP durant la Grande Guerre »**
Dans le cadre du 110e anniversaire de la Bataille de la Somme, il s'agit de créer une exposition sur l'histoire du TNP durant la Grande Guerre, territoire qui constituait alors l'arrière du front. Comment était la vie à l'arrière des combats sur le territoire ? Quelles sont les spécificités de cette zone « tampon » ? Les exemples de la CSN et de la citadelle…sont autant de sujets qui seront abordés dans cette exposition.
Un projet qui sera réalisé en partenariat avec Somme Patrimoine (contenu, pas de financement).
Cette exposition se veut itinérante, à la fois sur l'ensemble du territoire mais aussi sur d'autres lieux de mémoire (Circuit du Souvenir, Vignacourt, …), afin d'inciter les visiteurs à venir découvrir les sites du TNP (Salle CU, CSN, Citadelle).

⇒ **Définition d'un programme estivale d'animations (visites guidées, balades découverte, …)**

⇒ **Poursuite d'une réflexion sur la création d'un circuit thématique 14-18 à Doullens**

ACCOMPAGNEMENT DES SOCIO-PROS :

⇒ **Journée des Acteurs Locaux du Tourisme revisitée en Eductour**

Réactiver la journée des acteurs locaux sous la forme d'un éductour (visite d'un site touristique, d'une activité-producteurs locaux-, visite « privilège, afin de favoriser le partage de pratiques et échanger sur les retours d'expérience.

⇒ **Remise à plat de l'offre hébergement (contrôle de légalité)**
Vérifier la légalité des chacun des hébergeurs (déclaration officielle) et se rapprocher de Somme Tourisme pour la mise à jour sur le SIM.

Pour conclure, Monsieur BOUCHY suggère à ses collègues de télécharger une nouvelle application intitulée « PASS PASS » qui a vu le jour la semaine dernière.
Par exemple, dans le canton de Corbie, dans la commune de Marcelcave, un bus citoyen a été mis en place pour permettre aux usagers de se déplacer.

Les compétences optionnelles

HABITAT

Compétence Optionnelle

Monsieur DURIEUX présente cette partie
En juin 2022, la Communauté de Communes a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour répondre aux enjeux de l'amélioration du parc ancien. Cette étude était prévue sur 2 périmètres distincts :

- Le centre historique de Doullens (au regard de son inscription au dispositif Petites Villes de Demain)
- L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes (à l'exception du centre historique de Doullens).

A l'issue de celle-ci, un pacte territorial à l'échelle de l'ensemble du territoire et une OPAH -RU à l'échelle du centre historique de Doullens ont été lancés respectivement au 1er janvier 2025 et au 1er avril 2025 pour une durée de 5 ans.

Le cabinet Citémétrie a été retenu pour le suivi-animation de ces dispositifs dont les objectifs sont de rénover 396 logements sur 5 ans (79/an) répartis comme suit :

- Ensemble de la CCTNP : 292 logements (58/an)
- Centre historique de Doullens : 104 logements (21/an)

Au 31 décembre 2025, 290 contacts ont été pris, parmi lesquels 207 étaient éligibles aux différents financements (190 propriétaires occupants + 17 propriétaires bailleurs).

Il en est ressorti :

- 167 visites réalisés et diagnostics/audits transmis aux propriétaires :
  - 34 autonomie
  - 124 énergétiques
  - 9 travaux lourds
- 74 dossiers de demande de subvention déposés auprès de l'Anah ;

- 46 dossiers déposés auprès de la CCTNP, représentant 2 343 635 € TTC de travaux, 1 702 862 € de financement dont 178 751 € de subventions de la CCTNP.

Sur l'intégralité du territoire, les enveloppes prévisionnelles consacrées à l'aide aux travaux sont prévues à hauteur de 14 157 800 € pour la durée du dispositif, dont 1 888 000 € pour la Communauté de Communes, soit 377 600 €/ an.

Les retombées économiques pour les artisans labellisés RGE dans le cadre de cette opération de rénovation de l'habitat sont estimées à 21 millions d'euros

VOIRIE

Compétence optionnelle

Cette compétence est présentée par Madame HIVER. Elle évoque la réalisation d'un programme d'investissement avec la société COLAS et d'un programme de fonctionnement avec l'entreprise STPA pour un montant de 700 000€ pour chaque section.

Madame HIVER précise que le personnel communautaire prendra en charge l'entretien des voies, le fauchage à raison de deux passages par an, l'élagage, la réfection des nids de poules, et l'entretien des accotements hors agglomérations.

MOBILITES

Compétence optionnelle

Laurent CRAMPON précise que le Département a adressé à la CCTNP un document technique comportant des recommandations. Il précise que cette année les différences instances devront valider du plan de mobilité simplifié et le schéma directeur cyclable de la CCTNP.
Il conclue sur l'orientation politique envisagée pour la mise en applications des études.

SOLIDARITÉS

Compétence optionnelle

Madame la Présidente souligne que la CCTNP entre dans sa 3ème année de CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2024-2028).
Il s'agit d'un contrat de 5 ans signé entre le Conseil départemental et la Communauté de Communes. Son objectif est d'améliorer la qualité et l'efficience du service de maintien à domicile en proposant des actions ciblées par objectifs. L'enveloppe budgétaire allouée est calculée en fonction du rapport d'activité annuel du service (nombre d'heures d'APA et de PCH prestataires réalisées).

Cette année, la nouveauté consiste en la concrétisation de la constitution d'un SAD mixte regroupant le pôle aide du territoire Nord-Picardie et le pôle soins, SSIAD du CH de Doullens.

Concernant la MARPA, un avenant visant à modifier les dispositions relatives à la redevance annuelle, versée par l'association gestionnaire de la MARPA, a été signé en 2025. Celui-ci porte sur le montant de la redevance annuelle, révisé à 30 000 €, afin de permettre à la structure d'assurer son équilibre financier. Et au cours de l'année 2026, les services procéderont au renouvellement de

l'intégralité des chasses d'eau ainsi qu'au remplacement des radiateurs défectueux. Il est également prévu de raccorder la MARPA et l'ensemble de ses logements à la fibre.

Pour rappel, la CCTNP a délégué le service de repas à domicile à la Croix-Rouge pour la partie administrative, à l'EPSOM pour la confection des repas et à la poste pour la livraison. Il a été demandé à la Croix-Rouge, face à des situations d'isolement ou de rupture numérique avérées, et sur avis favorable des services de la CCTNP, d'effectuer des visites à domicile préalables à la mise en œuvre du service de portage de repas.

L'agrément de la Maison France Services, située dans les locaux de l'Agora, sera renouvelé en 2026. Par ailleurs, le projet de regroupement de la MFS et du CCAS de Doullens au sein de locaux partagés verra le jour dans les anciens locaux de l'école Catherine-Garcin (anciens locaux du CRI). En 2026, la maîtrise d'œuvre sera retenue et la consultation des entreprises lancée, en vue d'un début des travaux en 2027.
Pour finir, Madame la Présidente confirme le renouvellement de la prestation d'accompagnement socio-professionnel des agents d'insertion, des 3 chantiers d'insertion, Bâtiment, Espaces verts Citadelle et Horticole et aucun projet d'investissement, hormis de l'achat de matériel et la livraison du véhicule n'est prévu.

- Laurent CRAMPON interroge la Présidente sur la programmation éventuelle de permanences de France Service dans d'autres lieux du territoire.

Madame la Présidente confirme que cette solution est toujours envisagée. Reste à définir si la CCTNP sollicite les communes pour une mise à disposition d'un local ou si la CCTNP se munit d'un véhicule pour réaliser ses permanences au plus près des usagers, et si l'ETAT propose un bonus dans le cadre de cette démarche. Elle rappelle qu'actuellement, la dotation est de l'ordre de 45 000 € / an.

Madame la Présidente liste les compétences optionnelles.

Les compétences facultatives

LUTTE CONTRE L'ÉROSION ET LE RUISSELLEMENT
Compétence facultative

Plusieurs actions sont en cours ou à prévoir cette année :

La réalisation des ouvrages structurants (fossés, zones de rétention, seuils…) sur le secteur de la Gézaincourtoise, Flesselles et Lucheux. Dans ce cadre des acquisitions de parcelles sont à prévoir.

Le conventionnement propriétaires /exploitants sur les SBV de NAOURS dans le cadre de l'étude hydraulique.

La réalisation des ouvrages hydrauliques du bassin versant du captage de Fieffes-Montrelet.

La mise en place de haies doubles et fascines sur les bassins versants Nord du Bernavillois (Bernâtre, Maizicourt, Domleger, Conteville, Agenville, Saint Acheul, Montigny les Jongleurs et Prouville)

Une maitrise d'ouvrage est à prévoir sur les BV Nord Bernavillois pour le marché des ouvrages de stockage.

En partenariat avec le CPIE, une cartographie des espèces envahissantes va être élaborée. Le but étant de sensibiliser les communes concernées pour intervenir et lutter contre ces plantes.

L'association des chemins ruraux a terminé le recensement des 3 secteurs de la CCTNP. Une carte à l'échelle de la CCTNP sera établie.

La deuxième tranche d'installation de bornes de recharges de véhicules électriques est également à prévoir. TE80 a pris un peu de retard concernant la première tranche.

En fonctionnement, la mise en œuvre des plans de gestions des ouvrages d'hydraulique douce sur l'ensemble de la CCTNP est délégué au SYMCEA. Nous continuons en régie l'entretien des ouvrages structurants sauf pour le curage ou nous avons un prestataire et l'installation des panneaux RUISSOL sur le Doullennais ouvrages structurants et hydraulique douce sur bassin versant de la Gézaincourtoise et Flesselles.

GESTION DU PATRIMOINE INTERCOMMUNAL

Compétence facultative

Pour 2026, les projets se poursuivront dans la démarche de la transition énergétique.
La CCTNP poursuivra les études préalables pour la Gendarmerie de Bernaville
Dès l'été 2026, la toiture de Ecole Fienvillers sera réalisée pour un montant de 216 669.39€ HT et une maitrise d'œuvre de 14 083€ HT.
La CCTNP devra également choisir son maitre d'œuvre pour la rénovation du gymnase de Bernaville et entreprendre la rénovation énergétique notamment de l'école de Bernaville avec le remplacement du chauffage au fuel par de la géothermie ainsi que la végétalisation de la cour d'école.

Madame la Présidente laisse ensuite la parole à Jean-Michel MAGNIER, Vice-président en charge de l'Enfance et de la Jeunesse.

Il revient sur son intervention concernant le CRTE et le PCAET pour ajouter que l'enveloppe totale est de 84 millions dont 16,82 millions pour la CCTNP dans le cadre du cycle de l'eau c'est-à-dire l'érosion et l'assainissement. Pour information, le Préfet a décidé d'inscrire l'assainissement dans ce CRTE afin de permettre aux communes de solutionner les problèmes rencontrés bloquant la délivrance des permis de construire.
Pour le PCAET, une enveloppe d'un million cent pour l'ensemble des EPCI concernées.

ENFANCE / JEUNESSE

Compétence facultative

Monsieur MAGNIER, Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse, évoque l'ensemble des projets :

Action relais petite enfance

Poursuite de la mise en œuvre de la Convention d'objectifs et de financement CAF 2025-2028
Déploiement d'actions visant à renforcer l'identification du RPE comme service ressource
Mission renforcée de promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel des 3 RPE
Recrutement d'un nouvel animateur au sein des RPE pour l'antenne de Bernaville

ACTION AXE PARENTALITE :

Abandon du projet Lieu d'accueil Enfants-Parents (LAEP)

Mise en œuvre d'actions à destination des familles et des tout-petits à travers l'AAP CAF / MSA / CD80 « Soutien à la parentalité 2026 ». Montant du projet : 5850 € / demande d'aide sollicitée à hauteur de 80%

INVESTISSEMENTS

Renouvellement et acquisition de matériel pédagogique et de jeux pour les animations enfants et assistants maternels sur l'ensemble des trois RPE.

Réalisation de petits aménagements d'espaces et d'organisation,

Optimisation des espaces de rangement du RPE de Bernaville

Acquisition de matériel spécifique, notamment de type Snoezelen, en lien avec le développement d'actions autour de l'éveil sensoriel, du bien-être et de l'accompagnement du jeune enfant.

ACTIONS – ACM PÉRISCOLAIRES MERCREDIS (gestion en régie)

Maintien des accueils périscolaires du mercredi, gérés directement par la collectivité

Poursuite de l'accompagnement des équipes

Optimisation de l'enveloppe budgétaire (offre d'activités variées en conciliant achats de loisirs créatifs, mobilisation des ressources locales et organisation ponctuelle de sorties)

ACTIONS – ACM EXTRASCOLAIRES (vacances scolaires) :

Gestion des ACM extrascolaires dans le cadre d'une prestation de service confiée à l'association IFAC

Reconduction du marché avec l'IFAC en avril 2026 pour une durée de deux ans.

Maintien des capacités d'accueil équivalentes à 2025, avec un suivi renforcé des inscriptions et un réajustement des capacités d'accueil en fonction de la fréquentation réelle.

Application du nouveau règlement intérieur visant à limiter les annulations tardives et les remboursements.

ACTIONS TRANSVESALES ACM

Poursuite du financement des formations BAFA / BAFD

Maintien d'une gestion administrative et de communication centralisée (inscriptions et suivi des dossiers, gestion des absences, facturation et remboursements, appui administratif aux directeurs)

Gestion et coordination des agents d'entretien et de restauration

Poursuite de la gestion de la restauration en lien avec le prestataire API

Optimisation des commandes de repas

INVESTISSEMENTS ACCUEILS DE LOISIRS

Enveloppe dédiée à l'aménagement intérieur des ACM, dans le cadre du marché de l'IFAC (tables et bancs, remplacement de matériel vétuste, amélioration du mobilier des accueils de jeunes)

Enveloppe prévue pour l'aménagement des espaces des accueils périscolaires du mercredi, partagés avec les écoles (optimisation des espaces, amélioration de la qualité d'accueil des enfants)

Acquisition d'un téléphone portable pour l'accueil périscolaire de Rainneville et de tablettes supplémentaires

➢ Clémence ROUSSEAU (Naours) demande si les centres de loisirs ne seront ouverts qu'en juillet pour causes budgétaires comme l'année dernière ou si des créneaux seront proposés aux familles en août.

Monsieur MAGNIER évoque qu'effectivement, compte tenu des contraintes budgétaires, les créneaux seront similaires à l'année dernière.
Madame Hiver tient à nuancer. Le sujet sera évoqué en conférence des maires. En effet, certains sujets devront être présentés en début de mandat et étudiés en conférence des maires. La problématique sera de décider la part budgétaire à affecter à la petite enfance et quelle compétence devra la compenser.

Monsieur Magnier fait remarquer que le déficit en 2025 était de 376 000 € et que ce dernier était de 500 000 en 2024. Il s'agira alors de prendre une décision politique.

SCOLAIRE

Compétence facultative

Monsieur MASSET présente cette compétence.

Les projets sont subventionnés par l'Etat, la Région ou le Département

- Début des travaux pour la construction d'une cantine et d'une salle de classe à l'école de Fienvillers.
- Début des travaux pour la rénovation énergétique de l'école de Bernaville avec un passage au chauffage par géothermie.
- Remise en peinture de l'école d'Agenville et passage à l'éclairage leds
- Remplacement de lave- vaisselles.

CULTURE

Compétence facultative

Madame DOMONT, Vice-présidente en charge de la culture présente cette compétence.

Spectacle vivant

Saison culturelle : stabilisation du volume de programmation
Construction de programmation de saison (bouclage fin mars, démarrage de l'élaboration de la communication en partenariat avec le graphiste, impression et diffusion des supports (plaquettes) idéalement en juin, offre scolaire sur la plateforme ADAGE avant la pause estivale)

Bibliothèques

Convention des bibliothèques en réseau DGD 2026
- Baisse du financement inhérent à cette aide (de 54 600€ à 39 000€)
- Formation des 2 nouveaux agents recrutés à Bernaville et Villers-Bocage en septembre 2025

- Dernière année du Contrat territoire lecture

- Acquisition d'un véhicule électrique floqué pour la navette hebdomadaire des livres entre les bibliothèques (40 000€ avec possibilité d'un financement DRAC à hauteur de 50%)

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal

- Renouvellement du label CRI (fin 2026) en réponse aux préconisations du SNOP 2023
- Plan pluriannuel d'amélioration acoustique des locaux (Doullens)
- Renforcement pédagogique et mise en réseau (partenariat CRI Baie de Somme, finalisation convention avec les structures musicales amateures, nouveau partenariat avec l'Orchestre de Picardie)
- Production et diffusion culturelle (Concerts et représentations sur le territoire et au-delà, lien avec le Spectacle Vivant et des festivals du TNP)
- Ressources humaines et inclusion (Création d'un poste de référent handicap, augmentation des heures de titulaire en MAA pour un agent, financement de protections auditives pour les agents)

Cinéma le Tivoli

- Arbitrage concernant la transition pour le modèle de gestion à compter du 01 août 2026.
- Maintien de l'enveloppe financière en cas de remplacement du projecteur (budget à prévoir de 50 000€)

En investissement :

Bibliothèques

- Acquisition d'un véhicule pour la navette sous réserve de l'octroi d'une aide DGD à hauteur de 50% de financement (BP investissement 40 000€)
- Création et mise en place de la nouvelle signalétique extérieur du réseau des bibliothèques (BP investissement 3 000 €)
- Acquisition d'une nouvelle machine COLIBRI pour couvrir les livres du fonds intercommunal
  (BP investissement 3 000€)
- Acquisition d'outils numériques + migration du parc informatique en bibliothèque vers Linux au regard de l'impossibilité du passage sous Windows 11 (BP investissement 27 00€)

Conservatoire à Rayonnement Intercommunal (CRI)

- Plan pluriannuel d'amélioration acoustique des salles sur le site Montalembert Doullens
- (BP investissement 4000 €)
- Investissement parc instrumental/ aménagement (BP investissement 8 000 €)

11. PROJET DELIB : Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026 (DOB)

La Présidente ouvre le débat d'orientations budgétaires 2026 et donne la parole aux membres du Bureau communautaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2312-1 ;

Considérant la présentation du rapport des orientations budgétaires pour l'exercice 2026, exposé par la Présidente et les Vice-présidents,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en séance le 22 janvier 2026

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le **Conseil communautaire décide à l'unanimité** de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2026 et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de cette décision.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente laisse la parole à Jean-Michel BOUCHY.
Monsieur BOUCHY remercie Madame Hiver.
La Cité souterraine de Naours est l'un des premiers sites de la Somme visité. Depuis plus de 120 ans, ce site accueil du public. Depuis sa prise en charge initialement par la Com de com du Bocage Hallue puis par la CCTNP, des aménagements extérieurs ont été réalisés (Moulin, accrobranche…)
Mais depuis quelques années, des désordres sont apparus. Il est alors devenu nécessaire de repenser autrement la visite de ce cœur de la cité souterraine. Pour rappel, la cité a vu sa fréquentation augmentée de 38 000 visiteurs en 2013 à 55 000/60 000 visiteurs. La cité possède des trésors inestimables avec plus de 3 000 graffitis au crayon de bois qui n'est absolument pas concevable de perdre.
Il est important, compte tenu des éboulements, par principe de précaution, afin de ne pas perdre ces graffitis et l'authenticité de la cité souterraine.
La CCTNP a mandaté une agence spécialisée pour observer la CSN. Et effectivement quelques petits désordres. il est temps de sécuriser et de redynamiser la CSN. Cette année, l'ouverture sera décalée au mois d'avril uniquement pour le parc permettant ainsi de travailler au cœur de la cité et sécuriser le site et protéger les graffitis.
Pendant 2 ans au moins des travaux seront entrepris afin qu'elle puisse perdurer.
Cette annonce s'avère importante pour le tourisme samarien et pour le territoire Nord Picardie.
Il propose, même s'il ne se représente pas en tant que maire, d'accompagner les aménagements

Madame la Présidente précise que la première journée d'ouverture sera la 29 mars pour la journée du printemps du Département et ensuite réouverture au mois d'avril, uniquement pour les espaces de plein air. Les souterrains resteront fermés pour des questions de sécurité. L'expérience de visite sera complétement revisiter, sécurisé les parties à sécuriser.
Les agents sont motivés à réinventer le parc Cités souterraine.

- Laurent CRAMPON s'interroge sur le financement apporté à la propriétaire, Madame BARBIER.

Monsieur BOUCHY répond que Madame BARBIER est prête à accompagner mais pour l'instant rien n'est vraiment défini. Certaines négociations seront engagées concernant notamment les loyers.

Madame la présidente indique que le prochain conseil communautaire est fixé au 5 mars 2026.

L'ordre du jour est épuisé et l'assemblée n'a plus de question.
La séance est levée à 20h20.

La Présidente	La secrétaire de séance,
Christelle HIVER	Clémence ROUSSEAU